



COMITE SYNDICAL DU 21 JUIN 2016

COMPTE RENDU

Etaient présents : 24 / 32

LE BARON René, LEBRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, QUILLEVIC Bruno, BOURGEOIS Norbert, DION Michel, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, TUPIN Hugues, KERIVEL Jean, COLAS Roger, JAMBOU Marcel, LE DUC Didier, LE BRAS Daniel, FORGET Michel, JEAN Edith, CARAMARO Laure, CORBEL Jean-Christophe, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel.

Etaient excusés : MARTIN Gérard, CALVEZ Jean-Luc, CROM Florence, DERRIEN Joël, JOLIFF Alain, FOLLIC Alain, PELLETER Bernard.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude LEBRESNE est désigné comme secrétaire de séance.

1. COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 22 MARS 2016

Le compte-rendu du comité syndical du 22 mars 2016 ne faisant pas l'objet d'observation, il est approuvé à l'unanimité.

2. RAPPORT ANNUEL VALCOR EXERCICE 2015

Le rapport annuel 2015 est présenté à l'assemblée délibérante. Le président, et les vice-présidents en font une lecture commentée chacun pour ce qui les concerne.

Monsieur LE BRAS évoque le problème des artisans qui ne peuvent plus décharger leurs remorques facilement en raison de la présence des garde-corps. Monsieur COLAS prend note de la remarque, expose les obligations réglementaires et développe la question des responsabilités du Président.

Monsieur BOURGEOIS fait remarquer que les douanes de Nice qui collectent la TGAP n'a pas à figurer dans le tableau des partenaires- prestataires de VALCOR.

3. COMMANDE GROUPEE ETUDE SYNDICAT UNIQUE

Afin de poursuivre les réflexions en vue de la création d'un syndicat mixte unique le 1^{er} janvier 2019, les 3 EPCI de traitement ont aussi décidé d'avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de définir précisément le projet de création du syndicat mixte unique : périmètre de compétence, finances, politique budgétaire, gouvernance, statuts et ressources humaines, etc...

Afin de pouvoir bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage commune, il est nécessaire de constituer un groupement de commande entre la communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS), le SIDEPAQ et le VALCOR.

Il est proposé au Comité syndical :

- de constituer un groupement de commandes entre la communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS), le SIDEPAQ et VALCOR ;

- d'autoriser le président à signer la convention constitutive du groupement de commandes définissant les règles de fonctionnement et confiant à la CCPBS la mission de coordination de l'ensemble des prestations nécessaires à la bonne réalisation du marché (passation et exécution).

Monsieur DION demande si cette mutualisation présente réellement un intérêt ?

Monsieur TUPIN indique que, par exemple, viendra le moment de renouveler des équipements et que plutôt que d'entrer en concurrence avec le SIDEPAQ il vaut mieux coopérer pour optimiser les conditions de fonctionnement de nos installations.

Le Président indique que la volonté de mutualisation est aujourd'hui affichée mais que la décision n'est évidemment pas encore prise. Le but de ce groupement de commande est de poursuivre l'étude et de définir les modalités de ce regroupement (Modalités techniques, financières, juridiques, RH etc...).

Il s'agit d'engager la démarche au cours de ce mandat de sorte que les modalités de fonctionnement soient opérationnelles pour le prochain mandat.

Monsieur PLOUZENEC indique que, sans consensus politique, aucune prospective technique ne peut aboutir.

Monsieur Paul GUEGUEN précise qu'il y a déjà des partenariats entre les trois structures et qu'il convient d'amplifier cette démarche.

Monsieur TUPIN demande comment a été décidé le portage de la coordination de l'étude. Le Président indique que cette décision a été prise le 3 mai dernier et qu'il a été jugé opportun que ce soit la CCPBS qui porte la coordination de l'étude.

4. CONVENTION POUR LA RECUPERATION DANS LES DECHETERIES

La commission « Déchèteries » propose une convention pour autoriser les associations à but non lucratif à effectuer la récupération d'objets dans les déchèteries à des fins de réemploi dans un but social, culturel ou environnemental.

Après débat, il est convenu qu'il n'y a pas lieu de s'auto limiter quant à la fréquence et à la durée des interventions des associations puisque c'est VALCOR qui décide, quoi qu'il en soit, des durées et de la fréquence des manifestations autorisées.

En outre, il est demandé que cette convention stipule expressément que ces manifestations s'inscrivent dans un objectif de emploi exclusivement.

5. PRESENTATION DES ACTIONS DE SECURITE DANS LES DECHETERIES

A l'occasion de la mise en service des installations de sécurité et de la vidéo surveillance dans les déchèteries, VALCOR a organisé le 21 juin 2016 une présentation des dispositifs installés suite à l'audit de sécurité réalisé par la police et la gendarmerie en 2013.

Monsieur COLAS explique la démarche qui a été mise en œuvre pour la protection des usagers, des agents de déchèterie et des biens publics. Il salue le travail réalisé par Jean Cyrille VERHULST et par Didier HENAULT ainsi que le professionnalisme des agents de déchèteries.

6. AVANCEMENT DE LA DEMARCHE DE CERTIFICATION ISO 50001

Le Président rappelle que VALCOR travaille à la certification ISO 50001 sur tout son périmètre d'activité et que l'audit se déroulera du 27 juin au 1^{er} juillet 2016.

7. AVANCEMENT DU PROJET DE RAMONAGE DES CHAUDIERES

Le Président rappelle que VALCOR réfléchit depuis plusieurs années à une solution pour le ramonage du 3^{ème} parcours des chaudières.

Jusqu'à présent aucune solution technique n'a été jugée intéressante ou économiquement pertinente.

Un procédé industriel breveté par la société « explosion power » basé sur des détonations contrôlées dans les chaudières s'avère aujourd'hui intéressant.

VALCOR a donc passé commande pour une installation en septembre 2016.

Le montant total de l'opération est estimé à 290 K€ HT avec un retour sur investissement estimé à 2.8 ans.

Monsieur DION demande quelle procédure de marché a été mise en œuvre.

Il est indiqué qu'il s'agit d'un brevet et qu'il n'y a donc pas lieu d'engager une procédure de concurrence. En outre, le Président dispose de la délégation dans la mesure où cette dépense a été inscrite au budget.

8. PLAN DE COMMUNICATION

Les propositions de plan de communication de VALCOR sont présentées à l'assemblée délibérante.

Il s'en suit un débat sur le nouveau logo proposé et sur le graphisme proposé.

Monsieur PAGNARD indique que le logiciel « in design » nécessite une formation des utilisateurs, et privilégie l'externalisation de la conception de tous les documents de communication. Il propose donc que VALCOR se rapproche d'une des communautés de communes adhérente pour la conception des documents.

9. SITE INTERNET

Le site internet est en cours de réalisation. Ce dernier devrait être opérationnel en septembre 2016.

L'architecture générale du site vous est présentée à l'assemblée délibérante.

10. PROPOSITIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP SIZUN - POINTE DU RAZ

Le Président donne lecture du courrier de Monsieur EVENAT, vice-président de la Communauté de Communes de Cap Sizun – Pointe du Raz.

A l'issue du débat l'assemblée délibérante :

- prend acte de ce courrier,
- émet un avis favorable pour le portage du contrat éco emballages des CCOV sous réserve d'une demande analogue de la CCHPB et de la CCDZ,
- ne se prononce pas sur un contrat écoemballages unique et propose que cette question soit examinée par les EPCI adhérent qui pourront, s'ils le souhaitent formuler un demande conjointe
- concernant un contrat de tri unique pour les collectes sélectives, après avoir entendu Messieurs Xavier JODOCIUS et Pierre PLOUZENNEC, l'assemblée délibérante prend acte que les ateliers protégés constituent un élément d'aménagement du territoire qui permet de salarier 209 travailleurs handicapés.
- concernant le traitement des déchets des bas de quais dans le cadre d'un contrat unique, l'assemblée délibérante accueille avec intérêt cette proposition mais observe qu'une telle initiative serait prématurée considérant qu'elle pourrait perturber les discussions en cours avec la CCPBS et le SIDEPAQ qui souhaitent que la compétence « déchèteries » soit conservée dans les EPCI.

11. SUIVI DES SITES DE L'UVED ET DU CENTRE CONFORT-MEILARS

Monsieur GUEGUEN et le président font un bref compte-rendu des commissions de suivi des sites de l'UVED de CONCARNEAU et du centre de transfert de Confort-Meilars qui se sont tenues le 1^{er} juin 2016 dans de bonnes conditions. Il indique qu'aucun dysfonctionnement majeur n'est à signaler.

Monsieur GUEGUEN rappelle toutefois que la question des dépôts de mâchefers de l'ancienne usine d'incinération de Confort-Meilars reste d'actualité.

12. VALORISATION DE LA CHALEUR

Le président indique que Concarneau Cornouaille Agglomération a initié une démarche pour examiner la faisabilité d'un réseau de chaleur à partir de l'UVED.

VALCOR salue cette démarche qui associe la Ville de CONCARNEAU, et la Communauté d'Agglomération.

Une étude de pré-faisabilité devrait être prochainement engagée pour lancer des investigations plus précises sur les potentialités identifiées.

13. CONTRAT D'EXPLOITATION DE L'UIOM

Le président indique que le contrat d'exploitation de l'UVED arrive à échéance en 2018. Il convient de programmer la préparation de ce nouveau marché et il est proposé de préparer ce marché en plusieurs phases :

- Phase de diagnostic de l'état actuel de l'UIOM ;
- Phase d'analyse préalable et choix stratégique et politique ;
- Phase de définition du cahier des charges d'un AMO ;
- Phase suivi de l'AMO et préparation du marché d'exploitation de l'UIOM ;
- Phase de lancement et d'attribution du marché.

Le marché doit être attribué trois mois avant la fin du marché soit le 18 juin 2018.

Il est proposé de constituer un **comité de pilotage** composé d'élus de VALCOR et de techniciens pour mener à bien cette démarche. Chaque étape de la démarche faisant l'objet d'une validation par le comité syndical.

Le Président demande aux délégués qui le souhaitent de se manifester pour constituer ce comité de pilotage.

14. LANCEMENT DU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES DECHETERIES

Monsieur COLAS indique que le marché d'exploitation arrive à terme le 31 décembre 2016. Il convient donc de lancer un nouveau marché. Il est proposé d'introduire dans ce marché des dispositions portant sur :

- La collecte de l'amiante,
- L'intégration de l'ISO 50001,
- Gestion raisonnée des espaces verts.

15. RAPPORT DE DELEGATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR

Les rapports de délégation du Président et du Directeur sont présentés aux délégués qui en prennent acte.

Le Secrétaire de Séance

Jean Claude LE BRESNE